



## ADDENDUM # 1

**Date:** le 23 juillet 2015

**Projet:** Services d'enlèvement des déchets

---

Les soumissionnaires doivent s'assurer que leurs propositions soient basées sur la version la plus récente des documents de soumission publiés et prennent en considération les informations ci-dessous, incluant toute information déjà publiée lors des amendements ou Q&Rs antérieurs.

Les propositions ne respectant pas cette exigence seront rejetées.

---

### 1. PARTIE 3, 4.0 DURÉE DU CONTRAT, section 4.2

**REPLACER :**

« L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour 4 années supplémentaires, selon les mêmes modalités et conditions. »

**PAR :**

« L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour 4 périodes supplémentaires d'une année chacune, selon les mêmes modalités et conditions. »

---

**Toutes les autres conditions et exigences demeurent inchangées.**